

VIOLENCES, AGRESSIVITÉ ET HARCÈLEMENT EN ACM

Ce dossier spécial a pour objet d'apporter aux organisateurs, directeurs et animateurs des recommandations, des pistes de travail et quelques outils qui leur permettront d'appréhender la question des violences, de l'agressivité et du harcèlement en Accueil Collectifs de Mineurs (ACM).

Les ACM permettent à des enfants et des jeunes, de se côtoyer, d'apprendre et de jouer ensemble. Ils favorisent l'apprentissage de la vie en collectivité.

Cette vie en collectivité, qui est basée sur le respect de l'autre et des règles communes, ne va pas forcément de soi, surtout dans un contexte où la société semble fragmentée et les liens sociaux fragilisés.

Par ailleurs, chaque enfant, chaque mineur arrive avec une histoire, un vécu plus ou moins difficile, avec des espoirs, des joies, des traumatismes. Il a une éducation, des préjugés, des représentations, des idées qu'il va confronter et qui devront

s'articuler avec d'autres. Les moments de partage, de plaisirs, mais aussi de tensions, de confrontations, font partie de la vie de groupe.

Les ACM ne sont évidemment pas imperméables aux difficultés et aux violences qui traversent la société en général.

Face à des actes agressifs, d'incivilités, de violences ou de harcèlements, quelles réponses doivent apporter les différents acteurs de la communauté éducative : organisateur, directeur, animateurs, éducateurs, parents, professionnels de santé, institutions ?

| Violences

Quels sont les éléments constitutifs des violences ?

Il ne faut pas confondre conflit et affirmation de soi, agressivité et agitation. Les conflits font partie de la relation humaine ou s'entremêlent envies, besoins, valeurs, intérêts individuels, cadre collectif, etc.

La notion de violence est polysémique et relève de plusieurs catégories.

Les violences sont appréhendées par le Code pénal, qui en réprime les agissements les plus graves (*peine d'amende, d'emprisonnement*). Il existe toute une série d'infractions, appelées « violences », « menaces », « viol et autres agressions sexuelles », « exhibition sexuelle et harcèlement sexuel », « harcèlement moral », « enregistrement et diffusion d'images de violence ». D'autres infractions, tantôt spécifiques, tantôt périphériques des violences, enrichissent encore l'arsenal répressif, comme notamment le bizutage, les discriminations, les atteintes à la vie privée des personnes ou à leur représentation. On parle de violences délictueuses. Leur traitement relève essentiellement de l'intervention de la police et de la justice. Le rôle de l'organisateur, du directeur et de l'équipe d'animation sera de mettre en sécurité la victime et de contacter les

forces de l'ordre.

Les violences recouvrent aussi d'autres réalités, aussi complexes que diverses : refus des règles de vie, moqueries, impolitesses, provocations verbales, insultes, menaces, humiliations, défiances physiques, conflits, brimades, bagarres. On parle de microviolences ou de violences d'attitudes. Pris individuellement, ces actes apparaissent comme « peu graves », mais peuvent entraîner des effets délétères visibles et non-visibles chez la victime, dégrader l'ambiance d'un séjour et même anéantir les efforts d'organisation de l'équipe d'encadrement.

Quels sont les facteurs de risques des violences ?

La violence et le harcèlement touchent tous les milieux sociaux et culturels. Ce sont les situations, les comportements, les stéréotypes, l'effet de groupe, qui sont souvent à l'origine de faits de violence ou de harcèlement.

Les facteurs de risques de violence sont dans la plupart des cas pluricausaux. L'équipe d'encadrement portera une attention particulière aux facteurs et éléments suivants :

- Carences dans la réflexion des projets éducatifs et pédagogiques

(difficulté à penser la mixité et l'inclusion, la gestion des dynamiques de groupe, les rythmes de vie, etc.) ;

- Informations parcellaires de la part des intermédiaires (*services sociaux, collectivités locales*) sur les publics accueillis (*risque d'impréparation des équipes d'encadrement, manque de connaissance du public*) ;
- Maintien de la vigilance sur les temps plus informels ;
- Public accueilli et vécu des enfants : mineurs placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) qui vivent a priori une histoire plus difficile et plus troublée ou enfants ayant des troubles du comportement (*hyperactif, autiste, etc.*) ;
- Manque de collaboration et d'implication des familles ;
- Absence de formation de l'équipe encadrante pour réagir face aux violences (*enrichir la « palette » des réponses éducatives*)
- Défaillance dans l'organisation, abus d'autorité de l'encadrement ;
- Absence de prise en compte de la parole de l'enfant ou du jeune, etc.

Quelle approche adopter avec les structures qui placent des mineurs en difficulté ?

L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) place